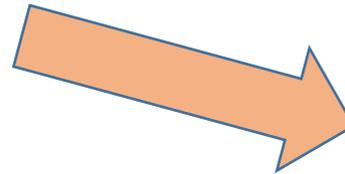


- > Certificat d'immatriculation
- > Permis de conduire
- > Carte Nationale d'identité
- > Passeport



**J'effectue ma démarche par téléprocédure
sur un site internet spécialisé***



**Si je ne suis pas équipé et/ou si j'ai besoin d'aide :
j'effectue ma démarche
auprès d'un point ou espace numérique***

Cas particuliers :

<p>En cas de vol de papiers :</p> <p>Vous devez au préalable, faire une déclaration de vol en gendarmerie ou auprès d'un commissariat de police.</p>	<p>Déclaration de cession :</p> <p>Vous devez faire la démarche en ligne. A l'issue de cette déclaration, vous obtiendrez un CODE DE CESSION, à communiquer au nouveau propriétaire du véhicule afin qu'il réalise sa demande de certificat d'immatriculation.</p>	<p>Cartes Nationales d'Identité et/ou passeports :</p> <p>Après avoir rempli la pré-demande en ligne, vous devez prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée de bornes biométriques*</p>	<p>Renouvellement du permis poids lourd :</p> <p>Vous devez au préalable passer une visite médicale auprès d'un médecin agréé</p>
--	--	--	---